

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 159 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Maryse RODDE - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2019

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Moussa BENKACI représenté par Jean-Jacques POLITANO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Frédéric BOUSQUET représenté par Michel AZOULAI - Christine CAPDEVILLE représentée par André JULLIEN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Gaby CHARROUX représenté par Henri CAMBESSEDES - Jean-David CIOT représenté par Loïc GACHON - Auguste COLOMB représenté par Philippe GINOUX - Pierre COULOMB représenté par Régis MARTIN - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandra DALBIN représentée par Frédéric DOURNAYAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Dany LAMY - Sophie DEGIOANNI représentée par Gaëlle LENFANT - Jean-Claude DELAGE représenté par René BACCINO - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Martine RENAUD - Jacky GERARD représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marie-Claude MICHEL - Marie-Louise LOTA représentée par Marie-France DROPY-OURET - Laurence LUCCIONI représentée par Michèle EMERY - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Jeanne MARTI représentée par Jacques BESNAÏNOU - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - Arnaud MERCIER représenté par Joël MANCEL - Richard MIRON représenté par Gérard CHENOZ - Virginie MONNET-CORTI représentée par Catherine PILA - Stéphane PAOLI représenté par Jacques BOUDON - Roger PELLENC représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Roger PIZOT représenté par Jean-Louis CANAL - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSÈS - Muriel PRISCO représentée par Pascale MORBELLI - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Stéphane RAVIER représenté par Sandra DUGUET - Jean ROATTA représenté par Martine VASSAL - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Laure-Agnès CARADEC - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Nathalie FEDI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Isabelle SAVON représentée par Julien RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Sylvaine DI CARO - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Josette VENTRE représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick VILORIA représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Jean-Pierre BAUMANN - Odile BONTHOUX - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Laurent COMAS - Bernard DESTROST - Nouriaty DJAMBAE - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Bruno GILLES - Albert GUIGUI - Maryse JOISSAINS MASINI - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Marcel MAUNIER - Patrick MENNUCCI - Michel MILLE - Chrystiane PAUL - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard JACQUIER représenté à 14h47 par Patrick PAPPALLARDO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée à 15h15 par Michel ROUX - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 15h20 par Jean MONTAGNAC - CASELLI Eugène représenté à 16h00 par Rolland CAZZOLA.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard MARTY à 14h47 - Antoine MAGGIO à 15h00 - Elisabeth PHILIPPE à 15h00 - Marine PUSTORINO-DURAND à 15h15 - Stéphane MARI à 15h15 - Lisette NARDUCCI à 15h15 - Maryse RODDE à 15h15 - Nadia BOULAINSEUR à 15h15 - Samia GHALI à 15h15 - Frédéric VIGOUROUX à 15h20 - Jean HETSCH à 15h30 - Richard MALLIÉ à 15h34 - Patrick PADOVANI à 15h35 - Serge PEROTTINO à 15h45 - Eliane ISIDORE à 16h00 - Sabine BERNASCONI à 16h00 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h00 - Didier PARAKIAN à 16h00 - Jean LOUIS CANAL à 16h00 - Jocelyne TRANI à 16h00 - Claude VALETTE à 16h00 - Bernard MARANDAT à 16h00 - Dominique FLEURY-VLASTO à 16h00 - Yves MESNARD à 16h00 - Patrick PIN à 16h00 - André JULLIEN à 16h05 - Jacques BESNAÏNOU à 16h08 - Michel LAN à 16h10 - Marie MUSTACHIA à 16h10 - Pascal MONTECOT à 16h15 - Sophie AMARANTINIS à 16h15 - François BERNARDINI à 16h20 - Christian PELLICANI à 16h20.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 003-7092/19/CM

■ Approbation de la révision du programme et de l'affectation de l'opération d'investissement d'un tramway entre Aubagne et la Bouilladisse-Val'Tram
MET 19/12484/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le projet de Val'Tram consiste en la réalisation d'une ligne de tramway d'environ 14,4 km entre les communes d'Aubagne et de la Bouilladisse. Le tracé réutilise en grande partie l'emprise de l'ancienne voie ferrée dite « voie de Valdonne » et traverse cinq communes qui sont, du nord vers le sud : La Bouilladisse, La Destrousse, Auriol, Roquevaire et Aubagne.

La réouverture de la Voie de Valdonne est identifiée comme un axe prioritaire dans le traitement de la question des déplacements sur le Pays d'Aubagne et de l'Etoile depuis de nombreuses années. Elle fait l'objet de mesures prises dans le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile adopté en juillet 2006, dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), dans l'Agenda 21 adopté en octobre 2012 et plus récemment dans l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine adopté en décembre 2016.

Une concertation préalable a été organisée en 2015 sur le projet de réalisation d'un transport en commun en site propre sur l'ancienne voie de Valdonne entre Aubagne et La Bouilladisse, en prolongement de la ligne actuelle de tramway ; le projet a reçu un large avis positif de la population (délibérations n° 44-0415 du 14 avril 2015 et n°32-0715 du 6 juillet 2015).

Un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée a alors été confié à Façonéo en vue de la conduite des études et des travaux, conformément au programme de référence. Le groupement SYSTRA – Gautier CONQUET architectes et paysagistes a mené les études préliminaires, d'avant-projet et de projet de l'opération.

Depuis le 1er janvier 2016, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est créée par fusion des six intercommunalités des Bouches-du-Rhône. Elle se substitue de fait à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne.

Par délibération n°023-1398 du 15 décembre 2016, la Métropole a approuvé la création et l'affectation d'une autorisation de programme relative au projet d'investissement du tramway Val'Tram entre Aubagne et La Bouilladisse pour un montant de 127 776 000 € hors taxes et a autorisé à solliciter des participations financières de différents financeurs.

Par délibération n°022-1397 du 15 décembre 2016, la Métropole a approuvé d'engager la procédure d'enquête publique du projet Val'Tram. Toutefois, le projet, qui devait être porté à l'enquête publique en 2017, a été suspendu début 2018 au regard de l'augmentation du coût de l'opération, au-delà du budget délibéré le 15 décembre 2016. En effet, à l'issue des études de projet, le montant de l'opération est estimé à 153 000 000 € hors taxes.

Ce projet présente un intérêt stratégique pour l'agglomération à plusieurs titres.

- Il poursuit la ligne existante aujourd'hui très courte, pour permettre de mieux rentabiliser les moyens investis (centre de maintenance, rames de tramway) ;
- Il vise à offrir une meilleure desserte du territoire en desservant la vallée principale vers La Bouilladisse et la vallée de la Sainte-Baume (Auriol / Saint-Zacharie) ;
- Il permet de développer l'accessibilité aux stations et l'intermodalité et favoriser l'éco-mobilité en limitant les conflits d'usage, en proposant les solutions adéquates et en articulant le projet de tramway avec des itinéraires pour favoriser les modes doux définis dans le cadre du Plan Vélo Métropolitain ;

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2019

- Il améliore la qualité de vie grâce à des désengorgements des axes routiers Nord-Sud, la qualité de l'air (avec une diminution de la part relative de la route dans les transports quotidiens), diminuer les nuisances sonores liées aux trafics routiers ;
- Il permet de réaménager et améliorer la qualité de l'espace public ;
- Il garantit une forme de gain (utilisation du tramway gratuite) et une performance pour les utilisateurs dans un couloir géographiquement contraint, saturés par les déplacements domicile travail de façon à opérer un transfert modal et améliorer la fréquentation des transports en commun.

Afin de pouvoir poursuivre l'opération, un comité de pilotage dédié s'est tenu le 5 juillet 2019 à l'issue duquel il est envisagé de réviser le programme en vue d'optimiser les coûts et de relancer l'opération.

Le projet Val'Tram consiste à prolonger la ligne T du tramway existante depuis la gare d'Aubagne, en s'insérant dans les voiries du centre-ville sur environ 1,2 km puis en s'insérant sur les emprises de la voie ferroviaire de Valdonne, jusqu'à La Bouilladisse.

Le projet présente ainsi la spécificité de juxtaposer une insertion urbaine avec réaménagement de façade à façade dans les voiries d'Aubagne (à l'exception du parvis de la gare et du cours Voltaire qui font l'objet d'opérations connexes) à une insertion paysagère dans le respect des limites foncières de l'ancienne emprise de l'infrastructure ferroviaire de la voie de Valdonne.

Le projet s'accompagne de la réalisation de 11 nouvelles stations : 2 sur le secteur urbain et 9 sur le secteur péri-urbain, et de 3 parc-relais positionnés en des endroits stratégiques et de poches de stationnement de proximité.

Les modifications de programme proposées sont les suivantes :

- Réalisation de l'opération en une seule phase ;
- Réduction de l'intervention au titre de l'opération sur le PEM de la gare d'Aubagne au traitement de la plateforme tramway uniquement (le reste du réaménagement du parvis de la gare est porté par le projet de BHNS Chronobus) ;
- Réduction de l'intervention au titre de l'opération sur le Cours Voltaire à Aubagne. L'opération tramway intègre uniquement la réalisation de la plateforme tramway et de la station ;
- Suppression de l'intervention sur la rampe routière de sortie du pôle d'échange de la gare d'Aubagne vers l'avenue Salengro ;
- Réduction de l'intervention au titre de l'opération concernant l'aménagement des pistes cyclables et itinéraires en voie dédiée ou partagée ;
- Suppression des coûts de dévoiement de la conduite Altéo, qui sont à la charge du concessionnaire

Sur la base du programme révisé, une consultation pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre sera lancée fin 2019. Le début des travaux pourrait être envisagé à l'horizon 2021, pour une mise en service en 2024.

L'ensemble du projet est présenté dans le programme détaillé figurant en annexe, précisant le calendrier d'études et travaux envisagé. L'évaluation du projet est portée à 136 700 000 € hors taxes, montant auquel il convient d'ajouter les sommes déjà engagées à hauteur de 7 900 000 € hors taxes.

Afin de permettre la relance du projet, il est proposé d'approuver le programme révisé de l'opération, de confirmer le principe de poursuite de l'opération, de réviser le montant de l'opération arrêté à 136 700 000 € hors taxes augmenté des dépenses engagées de 7 900 000 € hors taxes et de lancer une consultation en vue de la désignation d'un maître d'œuvre.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2019

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 44-0415 du 14 mai 2015, approuvant le lancement de la concertation préalable du 18 mai au 20 juin 2015 et la délibération n° 21-0715 du 6 juillet 2015 approuvant le bilan de la concertation préalable ;
- La délibération TRA 023-1398/16/CM du 15 décembre 2016, approuvant la création et l'affectation d'une autorisation de programme relative au projet d'investissement du tramway Val'Tram entre Aubagne et La Bouilladisse ;
- La délibération TRA 022-1397/16/CM du 15 décembre 2016, engageant la procédure d'enquête publique du projet Val'Tram ;
- La lettre de saisine de Madame la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 22 octobre 2019.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver la révision du programme de réalisation d'un tramway entre Aubagne et la Bouilladisse ;
- Qu'il convient d'approuver le principe de poursuite de l'opération sur la base du programme de l'opération révisé ;
- Qu'il convient de lancer un appel d'offre pour le marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réalisation d'un tramway entre Aubagne et La Bouilladisse ;
- Qu'il convient d'actualiser le montant de l'opération 2017400100 et de l'autorisation de programme à hauteur de 144 600 000 euros hors taxes
- Qu'il convient de procéder à l'affectation totale pour un montant total de 144 600 000 euros hors taxes de l'opération d'investissement n° 2017400100 et à l'actualisation des crédits de paiement correspondants sur les exercices budgétaires de 2020 à 2024.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la révision du programme ci-annexé, présentant l'ensemble des objectifs de l'opération d'investissement d'un tramway entre Aubagne et La Bouilladisse – Val'Tram.

Article 2 :

Est approuvé le principe de poursuite de l'opération sur la base du programme révisé de l'opération.

Article 3 :

Est approuvée la révision de l'affectation de l'opération n° 2017400100, d'un montant de 7 900 000 euros portant le montant total de l'opération à 144 600 000 euros hors taxes, rattachée à l'autorisation de programme n° 174431TP.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2019

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Métropole. L'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement s'établit comme suit :

CP antérieurs : 7 900 000 euros hors taxes

CP 2020 : 4 200 000,00 euros hors taxes

CP 2021 : 10 000 000,00 euros hors taxes

CP 2022 : 54 000 000,00 euros hors taxes

CP 2023 : 62 500 000,00 euros hors taxes

CP 2024 : 6 000 000,00 euros hors taxes

Article 5 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Général des Bouches du Rhône, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, l'ADEME, les communes de la Métropole ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM